

Pièces à fournir pour demande de

Carte d'Identité et Passeport Biométrique

Pour toutes demandes **Pré-demande** souhaité sur : <https://ants.gouv.fr> (créer un compte)

- 1 photo d'identité (aux normes règlementaires) **de moins de 6 mois.**
- Copie intégrale de l'acte de naissance (demander à la mairie de Naissance) pour :
(1^{ère} demande, perte, vol, CNI périmée depuis plus de 5 ans, changement Etat Civil) **de moins de 3 mois**
- Copie acte de mariage (si changement)
- Connaître l'état civil complet de ses parents (Nom, Prénoms, date et lieu naissance)
- Livret de famille (nom d'usage et mineurs)
- Ancien Passeport Carte d'identité
- Justificatif de domicile (avant de moins de 6 mois)
Facture (électrique) ou (eau) ou (téléphone)
ou Avis d'imposition, Taxe. Habitation, Taxe Foncière
ou Titre de propriété
Attestation d'assurance du logement
- Si vous habitez chez quelqu'un :
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile à son nom
 - Pièce d'Identité de l'hébergeant
- Document prouvant la nationalité française, si né à l'étranger de parents étrangers pour (1^{ère} demande, perte, vol ou ancien document non biométrique).
- En cas de divorce, copie du jugement

**TOUS LES DOCUMENTS
DEVRONT ETRE FOURNIS
EN ORIGINAL**

- Timbre Fiscal **ou** timbre dématérialisé à 86 € (Passeport-Valable 10 ans)
 - Timbre Fiscal **ou** timbre dématérialisé à (0 à 14 ans 17 € - 15 à 17 ans 42 € - Passeport valable 5 ans)
 - Timbre Fiscal **ou** timbre dématérialisé à 25 € (CNI seulement en cas de perte)
- Sur <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

En cas de Perte ou de Vol

- Déclaration de perte ou de vol
- Pièce d'identité avec photo

Pour Mineur

- Taille
- Cartes d'identités des Parents

LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 Ans